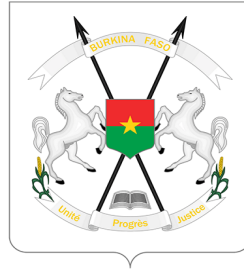


**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

CABINET

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LA
PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE**



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

*CARTOGRAPHIE DES INTERVENANTS DANS LE DOMAINE DE L'INCLUSION
FINANCIERE AU BURKINA FASO*

GUIDE POUR LE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective, à travers le Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière collecte au cours du quatrième trimestre 2022, des informations auprès des structures intervenant dans la promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso. Cette collecte de données a pour but de réaliser une Cartographie des intervenants dans l'inclusion financière au Burkina Faso qui permettra une meilleure maîtrise de l'environnement des acteurs intervenant dans le domaine aux fins de promouvoir la complémentarité des actions et le partage d'expérience entre eux.

Ce guide a été élaboré pour faciliter le remplissage du questionnaire par les acteurs devant prendre part à l'enquête.

1. Acteurs concernés par l'enquête

Les acteurs impliqués dans la promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso sont :

- des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- des Associations de Développement ;
- des Fondations ;
- des Projets et Programmes de Développement ;
- des structures de l'Administration Publique impliquées dans la promotion de l'inclusion financière.

2. Fondement légal de l'enquête

Un (1) des principes directeurs de la Stratégie Nationale de la Finae Inclusive (SNFI 2019-2023), adopté suivant l'arrêté N°2019-147/MINEFID/CAB/SP-PMF du 23 avril 2019, est la synergie entre les différents acteurs intervenant dans l'inclusion financière. Ce principe implique qu'avant toute intervention, les acteurs soit informé de l'état du marché dans le domaine et de la cartographie des interventions dans le domaine. Il implique également que les intervenants rendent régulièrement compte de leur action à la structure gouvernementale en charge de la promotion de l'inclusion financière.

La réalisation de cette cartographie des intervenants a été instituée par l'arrêté N°2022-0406/MEFP/CAB/SP-PIF du 27 septembre 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Groupe de Travail chargé d'élaborer la cartographie des intervenants dans la promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso.

3. Composition des membres du Groupe de travail chargé de l'élaboration de la cartographie

Les structures impliquées dans la réalisation de la cartographie des intervenants dans la promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso sont :

- le Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière ;
- la Direction Générale de la Coopération ;
- la Direction Générale de l'Economie et de la Planification y compris les Directions Régionales de l'Economie et de la Planification ;
- le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales ;
- l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ;
- l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances.

4. Période de remplissage du questionnaire

La période de remplissage du questionnaire par l'ensemble des acteurs concernées est fixée **du 02 novembre au 11 novembre 2022**. Le remplissage doit impérativement s'achever pendant cette période.

5. Méthode de collecte

La méthode de collecte choisie est **le remplissage du questionnaire en ligne** par chaque acteur concerné par la question de la promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso. Le questionnaire sera rempli sur la base d'une libre déclaration de chaque acteur.

6. Présentation du questionnaire

Le questionnaire se présente en cinq (05) pages. Les réponses peuvent être obligatoire ou non. Lorsqu'une réponse est obligatoire, cela signifie que le répondant doit obligatoirement la renseigner pour pouvoir accéder à la page suivante.

Les types de réponses à fournir peuvent être :

- des réponses courtes ou longues (paragraphe) ;
- des réponses à choix multiples ;
- des cases à cocher ;
- des choix à partir d'une liste déroulante.

7. Présentation de la première page du questionnaire

La 1^{ère} page du questionnaire présente brièvement le contexte de l'étude puis, vous permet de choisir la date de remplissage du questionnaire. Le choix de la date de remplissage est obligatoire.

8. Présentation de la deuxième page du questionnaire

La 2^{ème} page du questionnaire est consacrée à l'identification du répondant. Les réponses dans cette rubrique sont des réponses courtes. Elles ne sont pas obligatoires, mais elles sont importantes pour nous, pour vous contacter ultérieurement au besoin.

9. Présentation de la troisième page du questionnaire

La 3^{ème} page du questionnaire est consacrée à l'identification de l'institution/organisation. Elle comporte 12 questions.

- **Question II.1.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de donner** la dénomination de votre structure/institution ;
- **Question II.2.**, il vous est demandé d'indiquer si **oui ou non**, votre organisation dispose d'une personnalité morale et de la capacité juridique ;
- **Question II.3.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de choisir parmi les éléments donner** (saisir le cas échéant), celui correspondant à la nature de votre Institution/Organisation. S'il s'agit d'un projet ou d'un programme de développement, précisez à la suite la date de démarrage et de clôture (2019-2023 par exemple).
- **Question II.4.**, il vous est demandé **de donner** l'année de création de votre organisation ou l'année de son implantation au Burkina Faso ;
- **Question II.5.**, il vous est demandé **de donner** les références de l'acte de création de l'Institution/Organisation ou l'autorisation d'exercer. Spécifiquement, les partenaires multilatéraux, bilatéraux, les agences de développement et les institutions sous-régionales ne sont pas concernés par cette question ;
- **Question II.6.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de choisir dans une file déroulante**, la région abritant le siège de votre Institution/Organisation ;
- **Question II.7.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de choisir dans une file déroulante**, la province abritant le siège de votre Institution/Organisation. S'assurer que la/les province(s) choisie relèvent de/des régions choisies précédemment ;
- **Question II.8.**, il vous est demandé **de donner (si disponible)**, le Site web de votre organisation/institution ;

- **Question II.9.**, il vous est demandé **de donner**, le Mail /numéro de téléphone de votre organisation/institution ou le cas échéant l'adresse du répondant ou d'une personne référence de l'institution/organisation ;
- **Question II.10.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de choisir parmi les éléments proposés** (saisir le cas échéant), si votre organisation/institution est un siège, une succursale ou une représentation ;
- **Question II.11.**, il vous est demandé **d'indiquer, au cas où votre organisation/institution est un siège, si oui ou non** elle dispose de succursales ou de représentations ;
- **Question II.12.**, il vous est demandé **de préciser, au cas où votre organisation/institution dispose de succursales ou de représentations**, les régions d'implantation.

10. Présentation de la quatrième page du questionnaire

La 4^{ème} page du questionnaire vise à appréhender les Interventions de votre Institution/Organisation. Elle comporte 18 questions.

- **Question III.1.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **d'indiquer si oui ou non**, si votre institution/organisation intervient dans l'inclusion financière au Burkina Faso ;
- **Question III.2.**, qui est obligatoire, il vous est demandé, au cas où votre institution/organisation intervient dans l'inclusion financière au Burkina Faso, **de cocher toutes les cases** correspondantes à votre domaine d'intervention ;
- **Question III.3. / III.4.**, il vous est demandé **de cocher toutes les cages** correspondantes aux régions dans lesquelles interviennent votre organisation/institution, puis **de donner les provinces** dans lesquelles celle-ci intervient spécifiquement ;
- **Question III.5.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de choisir parmi de choisir parmi les éléments donner** (saisir le cas échéant), celui correspondant à la nature d'intervention votre organisation/institution (Régulation, Supervision/Contrôle, Promotion, Appui institutionnel) ;
- **Question III.6.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de cocher toutes les cages** correspondantes aux modalités d'intervention de votre organisation/institution (Appui budgétaire, Appui projet, Intervention via d'autres organisations, Financement direct, Assistance technique.
Il vous est également demandé, pour chacune des modalités d'intervention de votre organisation/institution, de préciser des éléments d'information sur cette intervention ;
- **Question III.7.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de cocher toutes les cages** correspondantes à vos cibles prioritaires d'interventions (Secteur rural, Secteur informel, Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), Adultes ruraux, Femmes, Jeunes) ;
- **Question III.8-III.9-III.10.**, il vous est demandé **de fournir** les montants des appuis accordés dans le cadre de l'inclusion financière en 2019, 2020 et 2021 ;
- **Question III.11.-III.12.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de cocher si Oui ou Non**, votre organisation/institution a des partenariats avec des structures sœurs, dans le cadre de vos activités de promotion de l'inclusion financière de la population du Burkina Faso, puis de donner la liste desdites structures ;
- **Question III.13.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de cocher si Oui ou Non**, votre organisation/institution a-t-elle déjà bénéficié de financements d'autres partenaires dans le cadre de ses activités de promotion de l'inclusion financière de la population du Burkina Faso, puis de donner la liste desdits partenaires ;
- **Question III.14.**, il vous est demandé, au cas où vous avez des collaborations avec des structures sœurs, **de cocher toutes les cages** correspondantes au type de collaboration (Partage d'informations, Projets communs, Plaidoyers autour d'un objectif commun, Mobilisation conjointe de ressources, Formation) ;
- **Question III.15.**, qui est obligatoire, il vous est demandé de lister les principales activités réalisées par votre Institution/Organisation dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière de la population du Burkina Faso ;
- **Question III.16.-III.17.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de cocher si Oui ou Non**, les interventions de votre organisation/institution sont alignées sur le plan d'action de la Stratégie Nationale de la Finance inclusive (SNFI), puis de préciser le domaine prioritaire de la SNFI dans lequel s'inscrit ces interventions ;

- **Question III.18.**, qui est obligatoire, il vous est demandé de cocher **de cocher si**, votre organisation/institution participe aux différents cadres de concertation sur l'inclusion financière ;
- **Question III.18.**, qui est obligatoire, il vous est demandé **de cocher si Oui ou Non** votre organisation/institution est disponible pour des partenariats dans le cadre du renforcement de l'inclusion financière au Burkina Faso.

11. Présentation de la cinquième page du questionnaire

La 5^{ème} page du questionnaire vous donne l'opportunité de partager avec le ST-PIF, les difficultés rencontrées par votre Institution/Organisation dans le cadre de ses activités de promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso. Elle vous permet également de proposer des recommandations et de faire des perspectives dans l'optique d'améliorer l'inclusion financière de la population au Burkina Faso. Elle vous permet de partager avec nous les rapports d'activités de votre Institution/Organisation. Elle comporte 4 questions.

- **Question IV.1.**, il vous est demandé **de donner selon vous**, les principales difficultés qui entravent la promotion de l'inclusion financière des populations au Burkina Faso ;
- **Question IV.2.**, il vous est demandé **de lister** les difficultés que votre Institution/Organisation rencontre dans le cadre de ses activités de promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso ;
- **Question IV.3.**, il vous est demandé de faire des recommandations et suggestions pour renforcer l'inclusion financière au Burkina Faso ;
- **Question IV.4.**, il vous est demandé d'importer le rapport d'activité de votre Institution/Organisation. A défaut du Rapport d'activités au titre de 2021, vous pouvez nous partager celui de 2020.

MINI LEXIQUE DES TERMES UTILISES

1. **Appui budgétaire = Aide programme = Appui à la balance des paiements (PBB)** : assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macroéconomique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Ici, c'est l'appui budgétaire déboursé dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière ;
2. **Appui projet = Aide projet** : Aide publique au développement consacrées à la mise en œuvre de projets dans le domaine de l'inclusion financière ;
3. **Intervention via d'autres organisations** : Ressources octroyées à d'autres institutions/organisation pour réaliser des activités entrant dans le domaine de l'inclusion financière ;
4. **Financement direct** : Ressources transférées directement à des bénéficiaires en vue d'assurer leur inclusion financière
5. **Assistance technique** : ressources humaines qualifiées mise à la disposition de l'Etat pour dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière
6. **Régulation** : Institution disposant de pouvoirs de réglementation et de contrôle des activités liées au domaine de l'inclusion financière.
7. **Supervision/Surveillance** : Institution chargée du suivi et du contrôle de l'application de la réglementation/législation.
8. **Promotion** : Institution/organisation chargée d'accompagner/renforcer l'accès des populations/MPME aux produits et services financiers.
9. **Appui institutionnel** : Institution/Organisation mettant la priorité et soutenant le renforcement des capacités des acteurs de l'inclusion financière.
10. **Siège** : Il s'agit du domicile juridique ou de l'adresse administrative de l'Institution/Organisation

11. **Succursale** : Organisation relevant d'un siège central, mais disposant d'une certaine autonomie et d'une direction distincte
12. **Représentation** : Organes/organismes menant des missions spécialisées au Burkina Faso et relevant d'Institution/Organisation régionale ou internationale
13. **Refinancement au profit des Systèmes financiers décentralisés (SFD)** : Apport de liquidité aux Systèmes financiers Décentralisés (Institutions de microfinance).
14. **Education financière** : Processus par lequel des consommateurs améliorent leurs connaissances des produits, concepts et risques financiers et acquièrent, au moyen d'une information, d'une formation ou d'un conseil objectif, les compétences et la confiance nécessaires pour (i) devenir plus sensibles aux risques et opportunités liés à l'utilisation d'un service financier, (ii) faire des choix raisonnés, en toute connaissance de cause, (iii) savoir où trouver une assistance financière et (iv) prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier.
15. **Développement des services financiers numériques** : Appui à l'offre des produits et services financiers via les canaux/outils digitaux (téléphone mobile, ordinateur, ...).
16. **Promotion des Technologies financières (Fintech)** : Appui aux entreprises/start-up évoluant dans le secteur de l'innovation technologique applicable aux services financiers et bancaires.
17. **Protection des clients** : Fournir des informations sur leurs droits et obligations aux consommateurs, afin de leur permettre de prendre les décisions financières en connaissance de cause.
18. **Développement de chaînes de valeur agricole** : Appui à la mise en place de partenariats stratégiques entre des entreprises interdépendantes qui entretiennent des liens de collaboration pour apporter progressivement une valeur ajoutée aux consommateurs finaux, ce qui se traduit par un avantage concurrentiel collectif. La chaîne de valeur agricole peut mettre en collaboration des producteurs, des transformateurs, des spécialistes en commercialisation, des entreprises de services alimentaires, des détaillants et des groupes de soutien, comme des expéditeurs, des groupes de recherche et des fournisseurs.
19. **Développement de l'assurance agricole** : Appui à l'implémentation des mécanismes de gestion des risques liés à l'activité agricole.
20. **Filets sociaux (Transferts aux ménages vulnérables)** : Système de protection sociale basé sur les transferts en espèces et en nature, les allocations vieillesse, chantiers publics et programmes de cantine scolaire.
21. **Renforcement de la performance sociale** : La performance sociale est la traduction effective de la mission sociale des Systèmes Financiers Décentralisés en pratique. Ces missions sont notamment de servir durablement un nombre croissant de pauvres et d'exclus, d'améliorer la qualité et l'adéquation des services financiers, d'améliorer la situation économique et sociale des clients et de garantir la responsabilité sociale envers les clients, les employés et la communauté servie.
22. **Accompagnement des Groupements d'intérêt économique (GIE)** : Regroupement de personnes physiques ou morale avec pour but exclusif de mettre en œuvre pour une durée déterminée, tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité.
23. **Groupes/groupements d'épargne et de crédit (GEC)** : Forme d'accès à la finance adaptée aux besoins de petits crédits à travers une organisation communautaire d'épargne et de crédit.
24. **Coordination sectorielle** : Pilotage stratégique politique publique, suivi et évaluation et coordination des interventions.

Le Secrétaire Permanent

Lin HIEN

Chevalier de l'Ordre du Mérite de
l'Economie et des Finances